



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-210

Objet : Modification du plan de financement du volet communication du Contrat Littoral Nord - Année 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire du 14 mars 2024 n° BC-03-2024-045 portant approbation du plan de financement relatif aux actions du volet communication du Contrat Littoral Nord (CLN) pour l'année 2024 ;

Considérant que la démarche de Contrat Littoral s'inscrit dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000 qui vise comme objectif le retour au bon état écologique de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce cadre se décline, à l'échelle nationale, à travers la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques de 2006 ;

Considérant que le Bureau communautaire du 14 mars 2024 a approuvé le plan de financement prévisionnel du volet communication du Contrat Littoral Nord (Extrait de délibération n° BC-03-2024-045) comme suit :

Financiers	Taux de financement	Montant du Financement en HT
CTM	30%	2700,00 €
ODE	50%	4500,00 €
CAP Nord	20%	1800,00 €
Total	100%	9000,00 €

Considérant que ce plan de financier prévisionnel initial a été établi en se basant sur un devis fourni par le Bureau d'études BRLi du 24 octobre 2023, d'un montant de 8 985 euros HT et valable pour une période de trois mois ;

Considérant que ce délai de validité a expiré avant que le plan de financement ne soit approuvé par les différentes instances de CAP Nord Martinique. Aussi, le montant du devis a augmenté au 1^{er} mars 2024. Il est passé de 8 985 euros HT à 9 455 euros HT. Il convient d'ajuster le plan de financement avec le montant revu à la hausse ;

Considérant la synthèse des informations principales concernant cette opération :

La création d'un logo distinctif et d'une charte graphique solide revêt une importance capitale pour le Contrat Littoral Nord.

Ces éléments visuels joueront un rôle essentiel dans la communication, l'identification et l'adhésion du grand public à cette démarche ambitieuse en faveur de la préservation des milieux littoraux et des masses d'eau côtières.

Au travers de la mise en place d'une concertation, trois grandes phases seront déroulées, à savoir :

- Phase 1 : Création d'un logo et d'un slogan spécifiques au Contrat Littoral,
- Phase 2 : Conception de la charte graphique du Contrat Littoral Nord,
- Phase 3 : Elaboration d'un document de communication synthétisant la démarche.

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est estimée à 4 mois environ, hors temps de validation par les services et instances de CAP Nord Martinique, le Comité du Contrat Littoral Nord.

Phasage	Délais de réalisation
Phase 1 : Création du logo et du slogan du Contrat Littoral Nord	1 mois
Phase 2 : Conception de la charte graphique du Contrat Littoral Nord	1 mois
Phase 3 : Elaboration d'un document de communication synthétisant la démarche	2 mois
Total	4 mois

Considérant le nouveau plan de financement proposé :

Financeurs	Taux de financement	Montant du financement en €
ODE	50%	5 000,00 €
CTM	30%	3 000,00 €
CAP Nord	20%	2 000,00 €
Total	100 %	10 000,00 €

Considérant que les membres de la Commission mixte Subvention-Finances, réunis le 19 juin 2024, ont émis un avis favorable pour le nouveau plan de financement de l'opération « Volet communication du Contrat Littoral Nord » ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver le nouveau plan de financement de l'opération « Volet communication du Contrat Littoral Nord » comme suit :

Financeurs	Taux de financement	Montant du financement en €
ODE	50%	5 000,00 €
CTM	30%	3 000,00 €
CAP Nord	20%	2 000,00 €
Total	100 %	10 000,00 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 01 août 2024



Le Président

Bruno Nestor AZÉROT